

***PROCÈS-VERBAL***

---

Nombre de membres en exercice : 11

**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

Le vendredi dix juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le lundi 06 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

*Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille*

---

La salle des fêtes a subi un dégât des eaux dû à une fuite dans le logement du dessus.

Un habitant de la commune a été hospitalisé, un relais a été pris pour les chiens par des amis.

**I- Approbation du compte rendu du 03 juillet 2020**

Lecture du compte rendu par les conseillers, approuvé et signé par les membres du conseil municipal

**II- Vote des indemnités de fonction**

Commune de moins de 500 habitants (articles L2123-20 et L23123-23 du code général des collectivités territoriales)

Indemnités :

Maire : 991 € 20 brut

Adjoint : 385 € 05 brut

A. BIENAYME propose que le Maire et les Adjointes renoncent à leurs indemnités au profit d'un budget participatif.

Cette proposition est refusée par le conseil municipal.

Mme LAMOTHE intervient : « l'indemnité versée aux élus est un droit. J'estime que c'est aux intéressés de décider s'ils veulent ou non renoncer à cette indemnité.

A Bienaymé indique que ces indemnités, qui ont par ailleurs été augmentées en 2020, vont alourdir les charges de la commune au détriment des projets.

Il propose au conseil de ne pas appliquer l'augmentation et de rester à l'ancien barème ainsi que l'ont fait certaines communes.

Cette proposition est refusée par le conseil.

Mme La Maire propose de voter pour l'attribution de ces indemnités :

A la question : êtes-vous favorables au versement des indemnités suivantes :

Mme La maire pour un montant de 991.20 € brut : 8 pour, 3 abstentions

1<sup>er</sup> adjoint pour un montant de 385 € brut : 8 pour, 3 abstentions

2 adjoint pour un montant de 385 € brut : 8 pour, 3 abstentions

3 adjoint pour un montant de 385 € brut : 8 pour, 3 abstentions

### **III- Désignation des représentants aux diverses commissions**

#### **COMMISSIONS OBLIGATOIRES**

- **GRAND FIGEAC Communauté de communes :**

Titulaire : Mme La Maire; Suppléant 1<sup>er</sup> adjoint

- **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :** Environnement, développement durable ; 2-3 réunions

JOUANTOU Francis et VALLET Isabelle / an

- **SYDED** ordures ménagères ; 2-3 réunions / an

Référent environnement : BRUNET PRACHT Laura

- **FDEL** Electricité : 2- 3 réunions / an

Titulaire : PRUNET Catherine ; Suppléant : BRUNET Jacques

- **GEMAPI** Milieux aquatiques 1 réunion /an :

BRUNET Jacques ; FOUQUET Hervé

- **SIAEP Syndicat de l'eau :** 4 réunions / an

LAMOTHE Mireille et PRUNET Catherine

- **SDAIL Bureau d'étude du Département**

Titulaire : BRUNET Jacques ; suppléant : PRUNET Catherine

- **Commission communale des impôts :** 1 à 2 réunions par an

BOUYGUES Gwénaëlle ; BRUNET Jacques ; LAMOTHE Mireille ;

BEST Christine, BIENAYME Arnaud, PRUNET Catherine

Extérieur à la commune :

CONSTANT Aurélien, DELMAS Jean Pierre

Hors conseil municipal :

SALVAN Hervé ; BRUNET Paul ; GRIMAL Michel ; VIDAL Michel ;

BAYOL Sylvie ; CHARAZAC Robert ; LEMBEYE Dominique ou LAVAL Daniel ; SERRES Jean Christophe ; BRUNET Carine ; MOREAU Alain ; BRISSON Martine

Tous les autres conseillers sont suppléants

- **PETR Pôle d'équilibre territorial et rural**

PRUNET Catherine, JOUANOU Francis et BOUYGUES Gwénaëlle

### COMMISSIONS DANS LA COMMUNE

- Commission **jeunesse et sport** = relation avec les écoles, projet city park...  
PRACHT BRUNET Laura et BOUYGUES Gwénaëlle
- CCAS commission **action sociale**  
VALLET Isabelle, PRACHT BRUNET Laura et BOUYGUES Gwénaëlle
- Commission **Animation** = organisation d'évènements liés à la mairie, liens avec les associations  
BEST Christine, VALLET Isabelle et PRACHT BRUNET Laura
- Commission **Communication** = site internet, livret d'accueil nouveaux habitants  
LAMOTHE Mireille, BOUYGUES Gwénaëlle et LESCOLE Philippe
- Commission **économique** = commerces, entreprises, carrière, agriculture  
BIENAYME Arnaud, LAMOTHE Mireille
- Commission **voirie** = traversée village, routes communales, aménagement départementale JOUANOU Francis  
BRUNET Jacques et FOUQUET Hervé  
**Etat des lieux des chemins, élagage des arbres**
- Commission **patrimoine communal** : appartements, Vignes, bâtiment de France, projet foyer rural, patrimoine, hameau des Vignes  
LESCOLE Philippe, VALLET Isabelle et BIENAYME Arnaud

Les commissions propres à Thémynes sont chapeautées par la maire.

## Employé technique communal : faire un planning pour les travaux

### IV- Vote des subventions aux associations

ASSOCIATION	2019 réel	2020
<b>APE Aynac</b> (mat et prim) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	150 Docs non reçus	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
<b>AIPE Gramat</b> (mat, prim et collège) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	200	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
<b>Collège Lacapelle Marival</b> 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	-	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
<b>Lycée Jean Lurçat St Céré</b> Si voyage 30 € /enfant	-	
<b>Assoc des propriétaires et chasseurs Théminois</b>	200	250
<b>Culture et patrimoine</b>	500	500
<b>Le renouveau Théminois</b>	1 000	1 000
<b>Mutuelle coup dur</b>	300	300
<b>TRIAS</b>	500	500
<b>ELAN Marivalois</b>	<del>100</del> -docs non reçus	100
<b>Club sport et détente</b>	100	100
<b>APEAI</b>	100	100
<b>Fondation patrimoine</b>	55	55
<b>Les Amis de L'ouysse</b>	100	100
<b>Le Chat Pito</b>	50	50
<b>AAPPMA Assier</b>	75	100
<b>Restos du cœur (08/07/16)</b>	150	150
<b>Solidarité pour l'Aude</b>		
<b>CAUE du Lot</b>	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>3 380 €</b>	<b>3 355 €</b>

En fonction  
du nombre d'élèves

### V- Participation écoles Lacapelle Marival Aynac, Livernon, Gramat

- Livernon : 1300 € pour un élève en primaire
  - Lacapelle Marival : 1650 € pour 1 élève en maternelle
- Pour Livernon et Lacapelle Marival le montant de la participation est de 100 % des frais du cout initial
- Aynac :
    - o maternelle : 1 169.9 € pour un élève
    - o primaire : 867.88 € pour un élève soit un total 2 037.78 €
- Pour Aynac le montant de la participation est de 80 % des frais du cout initial

Demander à être invités aux réunions, courrier à envoyer à Lacapelle Marival pour leur demander pourquoi une telle augmentation.

## **VI- Préparation budget commune et lotissement**

Explications du budget communal, subtilités de la comptabilité publique.  
Orientations des dépenses d'investissement

Cf M. DELSAHUT du Grand Figeac pour qu'il nous explique les travaux qui ont été réalisés et ceux qui restent à réaliser. Voir aussi pour le hameau et pour le stade.

### **Voir avec le percepteur :**

- 80 000 € d'emprunt à rembourser- Le prévoir en 2021 lorsque le FCTVA sera versé pour le remboursement de la TVA des travaux à la salle de quartier.
- Voir le budget lotissement

### **- Questions diverses**

Contributions directes, la date limite étant le 03 juillet, les taux seront reconduits à l'identique de 2019, à savoir :

Taux de Foncier Bati =12,47 et Taux de Foncier Non Bati : 125,26.

M. CHARAZAC demande le renouvellement de la location de la licence IV pour un an à compter du 01 juillet 2020.

Les conseillers acceptent à l'unanimité

500 € par an : faire délibération, convention

Départ du locataire du logement de la salle des fêtes au 31 août 2020 : effectuer une visite pour estimer (montant et durée) les travaux à faire avant d'envisager une location.

Dans le cadre du « cinétoiles » organisé par le Grand Figeac, le film YAO sera projeté le 18 août

**Prochain conseil** : vendredi 24 juillet à 18h

Ordre du jour : vote budget et honorariat, plantation du mai .....

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 46.

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*